

BOUYGUES TELECOM LE TECHNOPOLE 13 AVENUE DU MARECHAL JUIN 92360 MEUDON

Tél. (33) 1 81 75 00 99

www.bouyguestelecom.fr

Le 31 Mai 2021

Objet : votre contrat de travail

Monsieur,

Nous vous confirmons votre contrat de travail à durée indéterminée aux conditions suivantes :

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

 La Société BOUYGUES TELECOM, Société Anonyme inscrite à l'URSSAF, dont le siège social est situé 37-39 RUE BOISSIERE 75116 PARIS,

N°SIREN: 397 480 930 - CODE NAF: 6120Z

ET:

 Monsieur Jean-Bastien VILO demeurant 152, RUE DE PARIS 94220 CHARENTON Nationalité: Française

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1 - Cadre social**

Le présent contrat est régi par les lois et règlements, tels qu'ils résultent notamment du Code du Travail, par la Convention Collective Nationale des Télécommunications, les Accords d'entreprise, par les prescriptions du règlement intérieur et toutes ses annexes dont le guide éthique, ainsi que leurs évolutions ultérieures consultables sur l'intranet, et par les dispositions ci-après :

## Article 2 - Prise de fonction et reprise d'ancienneté

Votre prise de fonction au sein de la société BOUYGUES TELECOM prend effet à la date du 1<sup>er</sup> Novembre 2021 sous réserve, le cas échéant, des résultats de la visite médicale d'embauche conformément à la législation en vigueur.

Toutefois, vous conserverez votre ancienneté acquise dans le Groupe à partir de votre date d'entrée le 14 octobre 2019. Vous bénéficierez à ce titre des avantages de la société BOUYGUES TELECOM, liés à cette ancienneté.

Vous vous déclarez libre de tout engagement.

La société BOUYGUES TELECOM vous a déclaré préalablement à votre embauche auprès de l'URSSAF.

### **Article 3 - Affectation**

DIRECTION RESEAU - Sous-Direction IT RESEAU

## Article 4 - Emploi et classification

Catégorie professionnelle : CADRE

Qualification : Cadre Débutant

Filière professionnelle : SYSTEMES D'INFORMATION DEVELOPPEMENT

Groupe – Position : E-10

Fonction : INGENIEUR ETUDE ET DEVELOPPEMENT

## Article 5 - Lieu de travail et mobilité

Votre lieu de travail sera 13 AVENUE DU MARECHAL JUIN 92360 MEUDON étant entendu que vous pouvez être affecté pour des raisons touchant à la nature de l'activité, à l'organisation et au bon fonctionnement de l'entreprise ou à l'évolution de son activité, dans l'un de nos établissements situés sur le territoire national, et être amené à effectuer des déplacements.

Les propositions de nouvelles affectations pourront entraîner un changement de résidence en France. En cas de déménagement à l'initiative de l'entreprise, vous bénéficierez des mesures d'accompagnement financières en vigueur au sein de BOUYGUES TELECOM.

## Article 6 - Période d'essai

Vous n'aurez pas de période d'essai.

### Article 7 - Durée du travail

Compte tenu de votre qualification, des caractéristiques de votre fonction, ainsi que de l'autonomie dont vous disposez dans l'organisation de votre emploi du temps, vous appartenez à une catégorie d'emploi pour laquelle les dispositions conventionnelles applicables prévoient un forfait annuel en jours de travail.

Par conséquent, la gestion de votre temps de travail sera effectuée en nombre de jours. Ce nombre de jours est fixé à 218 jours par année civile sur la base d'un droit intégral à congés payés, sous réserve des différentes possibilités d'épargne et de renonciation à des jours.

En contrepartie de l'exercice de vos missions et dans la limite du nombre de jours annuels de travail, il est expressément convenu que la rémunération qui vous est versée est forfaitaire et rémunère l'exercice de la mission qui vous est confiée.

## Article 8 - Rémunération mensuelle brute

En contrepartie de l'exécution de votre travail, vous percevrez une rémunération mensuelle brute de 3 250,00 Euros.

## Article 9 - Structure de votre rémunération annuelle

Une gratification, dite de 13ème mois, vous sera versée au mois de décembre sous certaines conditions définies ci-dessous :

Le versement du 13ème mois, correspondant à un mois d'appointements pour 12 mois de présence du 1er janvier au 31 décembre, se fera le 15 décembre de chaque année sur la base des appointements à cette date. Il sera calculé au prorata temporis en cas de présence inférieure à 12 mois au moment de la distribution et en cas de départ de l'entreprise.

Ne compteront comme temps de présence que les périodes donnant lieu au versement d'appointements, ainsi que les périodes de congés légaux et de congés d'ancienneté effectivement pris, les absences maladie bénéficiant du maintien de salaire.

De même, ne donneront pas lieu à abattements du temps de présence, les absences non rémunérées, dans la limite de 7 jours calendaires discontinus. Au-delà, un abattement du temps de présence sera effectué à partir du premier jour d'absence.

## Article 10 - Retraite et prévoyance

Pendant la durée de votre contrat, vous serez affilié à la caisse de retraite complémentaire suivante :

• Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, 7 rue du regard, 75294 PARIS CEDEX 06 (tranches 1 et 2)

La garantie Prévoyance complémentaire est assurée par :

• AXA - courtier GRAS SAVOYE - Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton CS 70001 92814 Puteaux cedex

Vous vous engagez à faire connaître sans délai les changements qui interviendraient dans votre situation personnelle.

#### Contrat de Monsieur Jean-Bastien VILO

# Article 11 - Conditions générales d'exercice de vos fonctions

Pendant la durée de votre contrat vous vous engagez à vous conformer aux recommandations et notes de service de la Direction Générale et de votre hiérarchie, ainsi qu'aux prescriptions ci-après, découlant du règlement intérieur dont vous reconnaissez avoir pris connaissance :

#### • Exclusivité :

Sauf accord écrit et préalable de la Direction Générale, vous ne devez exercer aucune activité professionnelle extérieure.

Il est notamment entendu qu'en aucun cas, cette activité ne pourra être de nature à concurrencer directement ou indirectement la société.

### · Confidentialité :

Vous devrez observer une confidentialité absolue en ce qui concerne les affaires de la société et ce aussi bien pendant la durée de votre contrat qu'après l'expiration de celui-ci.

Cette obligation de réserve inclut, sans limitation, toutes informations écrites ou orales d'ordre technique, commercial, stratégique ou financier, ainsi que toutes informations relatives à la clientèle et aux fournisseurs de la société BOUYGUES TELECOM.

### • Restitution des documents, matériels, et instruments d'ordre professionnel :

Vous vous engagez par ailleurs en cas de fin ou de résiliation de votre contrat, quelle qu'en soit la cause, à restituer à la société BOUYGUES TELECOM, immédiatement et sans mise en demeure, tous les documents, matériels et instruments d'ordre professionnel qu'elle vous aura confiés.

### Article 12 - En annexe

Vous trouverez en annexe de ce contrat :

- Une annexe relative aux données personnelles

000

L'entrée en vigueur du contrat de travail avec Bouygues Telecom est subordonnée à sa signature obligatoire par les deux parties. En l'absence de signature de l'une ou l'autre des parties, aucun contrat de travail ne sera conclu et aucune relation de travail avec Bouygues Telecom ne pourra être caractérisée.

Nous vous prions de bien vouloir signer électroniquement le présent contrat.

Jean-Bastien VILO

Olivier COLSON
DRH Opérations Techniques et
Bouygues Telecom Entreprises

Page 3 sur 4

# Annexe au contrat de travail Données personnelles

Pendant la durée de votre contrat, la société BOUYGUES TELECOM sera amenée à collecter et traiter des données vous concernant. Ces données sont nécessaires à l'exécution de votre contrat et au respect par BOUYGUES TELECOM de ses obligations au titre du présent contrat et de la règlementation applicable. Elles ne seront traitées qu'aux fins de permettre et de faciliter l'organisation du travail au sein de l'entreprise, la gestion de votre carrière et de votre mobilité, votre formation, la mise à disposition d'outils informatiques, l'action sociale prise en charge par BOUYGUES TELECOM et la gestion administrative de votre dossier.

BOUYGUES TELECOM collectera et traitera notamment les informations et documents suivants vous concernant :

- Nom, prénom, âge, date de naissance ;
- Coordonnées :
- Numéro de sécurité sociale ;
- Diplômes :
- Autorisation de droit à l'image ;
- Situation familiale;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Adresse mail personnelle ;
- Le cas échéant, titre de séjour et autorisation de travail ;
- Données relatives à l'exécution du présent contrat de travail.

Les données vous concernant seront conservées pendant la durée de votre contrat et seront supprimées à son terme. Toutefois, conformément à la règlementation applicable, certains documents et informations pourront être conservés au-delà du terme de votre contrat à des fins comptables, fiscales ou contentieuses.

Les données vous concernant seront traitées de manière confidentielle et sécurisées. Elles pourront être communiquées aux sous-traitants de BOUYGUES TELECOM à des fins de gestion administrative et de mise à disposition d'outils informatiques, aux personnes habilitées à la gestion du personnel et à vos supérieurs hiérarchiques, à l'exclusion, pour cette dernière catégorie de destinataires, des données relatives à l'action sociale mise en œuvre directement par BOUYGUES TELECOM.

Dans le cas où la société BOUYGUES TELECOM serait amenée à transférer les données vous concernant à un partenaire ou sous-traitant situé en dehors de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni, elle s'engage à signer ou faire signer par son éventuel sous-traitant ou partenaire les clauses contractuelles types proposées par la décision de la Commission Européenne 2010/87/UE du 5 février 2010 dans leurs dernières versions applicables, et, plus généralement, à offrir toutes garanties nécessaires afin de s'assurer que de tels traitements seront effectués dans le strict respect des règles applicables.

Conformément à la règlementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de communication portant sur les données vous concernant, ainsi que de limitation ou de d'opposition aux traitements mis en œuvre par BOUYGUES TELECOM. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à notre Data Protection Officer à l'adresse <u>informatique et libertes @bouyguestelecom.fr</u>. Vous disposez également du droit d'effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.